

**Conseil économique et social**

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****162^e session**

Genève, 11-14 mars 2014

Point 4.10.2 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets de rectificatifs
à des Règlements existants, proposés par le GRRF**

**Proposition de rectificatif 4 à la série 02 d'amendements
au Règlement n° 117 (Pneumatiques – Résistance
au roulement, bruit de roulement et adhérence
sur sol mouillé)****Communication du Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage***

Le texte ci-après a été adopté par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) à sa soixante-quatrième session (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/75, par. 28). Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2013/18 non modifié. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94 et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

GE.13-26363 (F) 110214 110214



* 1 3 2 6 3 6 3 *

Merci de recycler



I. Proposition

Annexe 7,

Paragraphe 3.1.1, rectifier comme suit:

«3.1.1 Parcours d'essai

Les essais de freinage doivent s'effectuer sur une piste d'essai de longueur et de largeur suffisantes, ayant une pente maximale de 2 % et recouverte de neige tassée.

La couche de neige doit être composée d'une base fortement compactée d'au moins 3 cm d'épaisseur et d'une couche superficielle moyennement tassée et préparée d'environ 2 cm d'épaisseur.

La température de l'air, mesurée à environ 1 m au-dessus du sol, doit être comprise entre -2 °C et -15 °C; et celle de la neige, mesurée à une profondeur de 1 cm environ, doit être comprise entre -4 °C et -15 °C.

...».

Annexe 7, appendice 2,

Paragraphe 2.1, rectifier le tableau comme suit:

«

	<i>Au début des essais</i>	<i>À la fin des essais</i>	<i>Spécification</i>
Météorologie			
Température ambiante			-2 °C à -15 °C
Température de la neige			-4 °C à -15 °C
Indice CTI			75 à 85
Autre paramètre			

».
